

Clé - Badge

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez un double d'une clé, d'un badge ou vous avez perdu une clé, un badge, comment procéder :

Commande d'un Badge d'accès à votre hall

- Contacter le syndic pour la commande d'un badge,
- La répartition des badges est définie selon la typologie des appartements, à savoir :
 - F1 : 2 badges,
 - F2 : 3 badges,
 - F3 : 4 badges,
 - F4 : 5 badges,
 - F5 : 6 badges.

Déclaration de perte d'un badge d'accès à votre hall

- Contacter le syndic pour l'annulation de votre badge,
- Puis Commander un nouveau badge supplémentaire,

Commande d'une clé de la porte du local à vélo ou de la porte d'accès aux caves de votre Hall

- Contacter le syndic pour la commande d'une clé,
- La répartition des clés d'accès au local vélo et aux caves est de 2 clés quelque soit la typologie des appartements.

Déclaration de perte d'une clé de la porte du local vélo ou de la porte d'accès aux caves de votre Hall

- Contacter le syndic pour l'informer de la perte de la clé,
- Puis commander une nouvelle clé,

En cas de sinistre lié à un dégât des eaux ; sinistres les plus fréquents, pour en limiter les dégâts, il est conseillé :

- **Avant toute absence prolongée de confier un jeu de vos clefs à une personne de confiance et de communiquer votre numéro de téléphone à un voisin ou au syndic.**

Propriétaire :

Pour la commande d'un badge ou d'une clé, adresser une demande via la messagerie du site : <https://mon-espace-immo-particuliers.fr> ou par courrier postal à l'adresse du syndic, en précisant les informations suivantes : Votre nom, prénom, numéro de téléphone, numéro de lot d'appartement et la quantité souhaitée, **aucune commande ne sera prise par Téléphone.**

Le prix d'un badge ou d'une clé est fixé à 11 euros TTC (Prix revalorisé tous les ans). Le badge ou la clé est envoyé dans un délai d'environ trois semaines, en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse du propriétaire, **les frais d'envoi sont à la charge du propriétaire.**

Attention la copie d'un badge est strictement interdite, par conséquent, tout badge copié sera détecté par le système et entraînera la suppression des accès au badge original ainsi qu'aux copies. Les frais de traitement vous seront facturés à 50 euros TTC par badge copié (revalorisé tous les ans).

Attention la perte d'une clé entraîne systématiquement le remplacement du barillet de la porte et le remplacement de toutes les clés des résidents de la cage d'escalier du hall, les frais de remplacement et d'envoi sont à la charge du propriétaire.

Locataire :

Pour toute demande d'un badge ou d'une clé, rapprochez vous de votre propriétaire qui se chargera de votre demande auprès du syndic.